



INFORMATIONS COMMUNALES DU 19 AVRIL 2018



RÉDERIE DU 1^{er} MAI

Les travaux de rénovation de la mairie ayant débuté, et pour des raisons de sécurité, cette année encore, notre réderie annuelle aura lieu dans les Rues de la Place, de Grattepanche et de Longpré

Le Mardi 1^{er} Mai 2018.

Comme chaque année, ces rues seront transformées pendant quelques heures en allée piétonne, où flâneurs et dénicheurs de bonnes affaires contempleront avec attention vos différents étals.

- Les inscriptions seront reçues par Mme Christine MATHON au 03.22.42.03.65 ou à la mairie au 03.22.42.02.17 (n'oubliez pas votre pièce d'identité).
- Le prix reste fixé à 3 € les 5 mètres avec café offert aux exposants.
- Les réservations ne seront effectives que lors du paiement de votre emplacement.
- **La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal, de 7h à 18h, dans les rues : de la Place, de Grattepanche et de Longpré.**

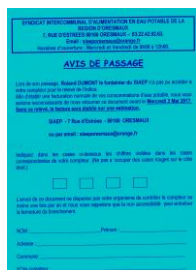
Des déviations seront mises en place.

Pensez à prendre vos dispositions pour cette journée.

- La Commission des Fêtes présentera, dans la salle polyvalente, une exposition résumant : manifestations du 1/05/2017 au 13/04/2018, cartes postales anciennes, photos de classes et photos d'archives sur notre village.

UN VIN D'HONNEUR SERA SERVI VERS 11 H30 A LA SALLE POLYVALENTE.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



Le fontainier procèdera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Jeudi 26, Vendredi 27 et Lundi 30 Avril 2018

Nous demandons à chaque abonné de bien vouloir nettoyer leur regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé (téléchargeable sur notre site internet) par mail au siaeporesmaux@orange.fr.

À défaut, votre facture sera établie sur estimation.

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataires, de propriétaire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.

RAPPEL : Horaires de permanence du SIAEP : Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00. (03.22.42.02.63)

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Les habitants de la commune sont priés de ne pas garer leurs véhicules dans les rues

en raison du nettoyage qui aura lieu **Le Jeudi 26 Avril 2018**

Grâce aux efforts de chacun, ce service contribue à améliorer le cadre de vie de votre commune.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront « La Marseillaise ». La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs pompiers devant le Café de la Place.

⇒ **Défilé et cérémonie au Monument aux Morts à partir de 10h30.**

Un vin d'honneur offert par les anciens combattants ACPG/CATM sera servi sous le préau de l'école.

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une entreprise missionnée par la commune est chargée de déposer du raticide

Le Mardi 15 Mai 2018

Seront visés les regards des égouts partout au sein du village.



POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN :

un dépôt de produits pour la lutte contre les RATS et les SOURIS est mis gratuitement à la disposition des habitants en

Mairie toute l'année !

☞ Antidote : VITAMINE K 1 ☞

Entreprise :

France HYGIÈNE SERVICE

77440 OCQUERRE

Tél : 01-60-01-70-42 Fax : 01.60.01.17.29

DÉRATISATION – DÉSINFECTISATION

(cafards, fourmis, puces etc...)

DÉSINFECTION – Traitement RATS MUSQUÉS

Traitement TAUPES

PENSONS A NOS AMIS LES BÊTES :

Durant plusieurs jours, nous vous préconisons de garder vos animaux domestiques à l'intérieur des habitations !

VIVRE EN BON VOISINAGE

★★ Les beaux jours arrivent ! C'est le temps idéal pour bricoler, jardiner ou tondre !

Voici quelques rappels :

♦ Dans les habitations, avant d'utiliser des appareils ménagers sonores, d'écouter de la musique ou de pratiquer une activité bruyante, **pensons aux voisins** : n'abusons ni des décibels ni de la durée.

♦ Le bricolage et la tonte des pelouses ne peuvent s'effectuer **qu'aux heures réglementaires**. (cf. arrêté préfectoral du 20/06/2005) :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



★★ Nos amis les bêtes : Vous devez également veiller à respecter vos voisins. Si votre chien aboie sans cesse, ces nuisances peuvent être sanctionnées quand elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.



Pensez tout d'abord à l'Echange Amiable : La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir. Il s'agit de lui faire comprendre qu'il génère **une nuisance sonore** et qu'en tant que voisin cela vous **dérange vraiment**. Au besoin n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce **trouble du voisinage** car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du Lundi 7 au Samedi 12 Mai inclus.

En cas d'urgence vous pouvez toujours contacter

☞ Madame le Maire au 03.22.42.73.94 / 06.99.97.42.45.

☞ Mme MATHON Christine (1^{ère} Adjointe) au 03.22.42.03.65 / 06.77.17.18.73

☞ M. BOUCHER Éric (2^{ème} Adjoint) au 03.22.42.79.07 / 06.14.22.01.73

☞ Mme GARNIER Martine (3^{ème} Adjointe) au 03.22.46.77.46 / 06.13.14.25.21